

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRÉSIDENT DU LIMOGES MÉTROPOLITAINE – COMMUNAUTÉ URBAINE

VOU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-3 et L.5211-45.

VOU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3125-1.

VOU la délibération n°13 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 27 mai 2014 relative à la désignation et à l'élection des membres du conseil communautaire du territoire.

VOU la délibération n°77 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 30 septembre 2012 relative à la fixation des tarifs de rétribution d'occupation d'Espace Public et de la taxe d'occupation et de rétribution sur les véhicules (TRV).

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole s'est engagée à accompagner le développement des entreprises liées au Pôle de compétitivité AEREA - Brest des Loires de la région Centre et de la Haute vallée de la Loire en tant que membre du Comité d'accompagnement (COA).

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole a décidé de mettre en œuvre les mesures de soutien à l'innovation du Pôle de compétitivité AEREA - Brest des Loires et de la région Centre, la Région Centre, le Département d'Indre-et-Loire, le Département de l'Indre, le Département de la Vienne, le Département de la Charente-Maritime, le Département de la Vendée, le Département de la Mayenne, le Département de la Sarthe, le Département de la Nièvre, le Département de la Côte-d'Or, le Département de la Haute-Saône, le Département de la Haute-Marne, le Département de la Meuse, le Département de la Moselle, le Département de la Marne, le Département de la Seine-et-Marne, le Département de l'Aube, le Département de la Yonne, le Département de la Bourgogne-Franche-Comté, le Département de la Haute-Normandie, le Département de la Normandie, le Département de la Bretagne, le Département de la Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Occitanie, le Département de la Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département de la Corse.

CONSIDÉRANT que les entreprises liées au Pôle de compétitivité AEREA - Brest des Loires de la région Centre et de la Haute vallée de la Loire ont besoin de locaux pour leur activité.

CONSIDÉRANT que la société NEOP a proposé de louer des locaux dans les locaux de la commune.

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°1 de prorogation par rapport à une convention d'occupation de locaux du domaine public avec la société NEOP

1 DOCUMENT - Publié le 5 Février 2025



26251.pdf
(.pdf, 1,5 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**